

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatorze décembre, à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

Date de convocation

8 décembre 2022

A l'exception de : Madame MANENT excusée.

Monsieur MORVAN qui a donné pouvoir à Monsieur RAHER.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Date du  
Conseil Municipal

14 DECEMBRE 2022

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame MARTIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents----27

Votants -----32

### 19/ CONSTATATION DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE AH N°270 ET DE L'EXTINCTION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE – RÉGULARISATION

RAPPORTEUR : Monsieur SIGUIER, adjoint au Maire

#### EXPOSE :

Par acte administratif du 25 juin 1925, la Commune de Pornichet a acquis de la Préfecture, un terrain sis 1 boulevard de la République, lequel avait été préalablement désaffecté par la Préfecture.

Par actes des 7, 8 et 9 juin 1955, la Commune de Pornichet a revendu une partie de ce terrain à la société Antar Pétroles de l'Atlantique en vue de l'édification d'une station-service. Aux termes de cet acte, il n'est pas fait explicitement mention de l'appartenance du bien au domaine privé ou public de la Commune, ni de son affectation.

Au regard de l'imprécision rédactionnelle du titre de 1955, et afin de lever toute ambiguïté sur la domanialité du bien lors de sa vente par la Commune, le notaire du propriétaire actuel du terrain, la société Total Energies Marketing France sollicite, en tant que de besoin et pour la parfaite tenue de son dossier, la constatation par le Conseil Municipal du déclassement a posteriori du terrain du domaine public de la Commune conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et la renonciation à la servitude de passage au profit de la Commune qui avait été constituée dans l'acte de vente de 1955 pour raccorder le projet de parc à voiture sis avenue Charles Mercier au Boulevard de la République.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

19 DEC. 2022

Publié le :

19 DEC. 2022

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



En effet, le bien constitue aujourd'hui le terrain d'assiette d'un permis de construire accordé à la Société SAS Qualytim le 3 mars 2022 pour la réalisation de 22 logements, dont 5 logements locatifs sociaux, et de cellules commerciales en rez-de chaussée.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- constater l'absence d'affectation du domaine public communal du terrain correspondant à la parcelle anciennement cadastrée section G numéro 1847p cédée par la Commune de Pornichet au profit de la société Antar Pétroles de l'Atlantique, suivant délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 1954 et par acte notarié des 7, 8 et 9 juin 1955,
- prononcer son déclassement du domaine public communal, avec effet rétroactif au jour de sa cession décidée le 21 décembre 1954 et intervenue les 7, 8 et 9 juin 1955, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et renoncer au droit de passage institué initialement au profit de la Commune.

#### DELIBERATION

- ⇒Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1,
- ⇒Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,
- ⇒Vu l'acte administratif du 25 juin 1925,
- ⇒Vu la délibération du 21 décembre 1954 et l'acte notarié des 7, 8 et 9 juin 1955,
- ⇒Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017,
- ⇒Vu le PLUi approuvé le 4 février 2020,
- ⇒Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 6 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, par 30 votes pour et 2 abstentions (Madame FRAUX et Monsieur BELLIOU),

- Constate l'absence d'affectation du domaine public communal du terrain correspondant à la parcelle anciennement cadastrée section G numéro 1847p cédée par la Commune de Pornichet au profit de la société Antar Pétroles de l'Atlantique, suivant délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 1954 et par acte notarié des 7, 8 et 9 juin 1955.
- Prononce son déclassement du domaine public communal, avec effet rétroactif au jour de sa cession décidée le 21 décembre 1954 et intervenue les 7, 8 et 9 juin 1955, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et renoncer au droit de passage institué initialement au profit de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur SIGUIER, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

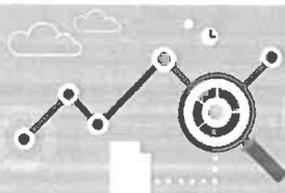
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR





*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB_22_12_19
Date de la décision :	2022-12-14 00:00:00+01
Objet :	19. Constatation du déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AH n°270 et de l'extinction de la servitude de passage – Régularisation
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5.1 - classements et déclassements
Identifiant unique :	044-214401325-20221214-DELIB_22_12_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401325-20221214-DELIB_22_12_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	1039
Nom original :		
19_Déclassement DP_parcelle Total_régularisation.pdf	application/pdf	166743
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221214-DELIB_22_12_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	166743

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2022 à 17h43min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2022 à 17h43min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2022 à 17h43min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2022 à 17h43min50s	Reçu par le MI le 2022-12-19